

BAREME D'HONORAIRES * (au 01 janvier 2023)

HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR

(Sauf stipulations contraires prévues au mandat)

Appartements, Maisons, Immeubles, Murs commerciaux & Fonds de commerce	Honoraires TTC sur prix de vente
De 0 à 500 000€	6 % TTC avec un minimum de 8 000 €
De 500 001 € à 1 000 000 €	5 % TTC
Supérieur à 1 000 001 €	4 % TTC
Terrains à bâtir	Honoraires TTC sur prix de vente
Jusqu'à 100 000 €	Forfait 8 000 € TTC
De 100 001 € à 250 000 €	8 % TTC
Supérieur à 250 001€	Forfait 20 000 € TTC
Garages & Parkings	Honoraires TTC sur prix de vente
Forfait	2 500 € TTC

* TVA AU TAUX EN VIGUEUR DE 20 %

* Principe du non-cumul : L'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.